



⚡ En direct d'une mission

LA SLOVÉNIE EN MARCHÉ VERS LE NUMÉRIQUE

Jean-Michel Boisset, ambassadeur du numérique pour le Conseil supérieur du notariat, a effectué une mission le 23 novembre 2018 en Slovénie.

— Lire page 2



📅 À l'affiche

CONFÉRENCE AU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LES ENFANTS FANTÔMES

Une conférence sur l'état civil des enfants a eu lieu le 28 novembre 2018 au Parlement européen à l'invitation de Thierry Cornillet, député européen.

— Lire page 3

🗣 Paroles de...



PIERRE-LUC VOGEL

Président du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE).

— Lire page 3

🏠 Vu de là-bas

CONTRACTER UN PACS À L'ÉTRANGER

Les Français résidant à l'étranger peuvent également conclure un Pacs (pacte civil de solidarité).

— Lire page 4

📄 Le billet



2019: UNE ANNÉE EUROPÉENNE

Jean-François Humbert, président du Conseil supérieur du notariat.

— Lire page 2

⚙ Les Experts

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE AU MAROC

Richard Crône, délégué du CSN, s'est rendu à Casablanca au Maroc en septembre et en octobre 2018 à la demande du Conseil national de l'ordre des notaires du Maroc pour participer à l'élaboration d'un programme de formation continue. — Lire page 5

🎯 Focus

RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPÉRATION FRANCO-ALLEMAND

Jens Bormann, président de la Bundesnotarkammer, et Jean-François Humbert, président du Conseil supérieur du notariat, ont signé le 9 janvier 2019 à Trèves en Allemagne le renouvellement de l'accord de coopération qui lie les deux notariats depuis 2014.

— Lire page 3

📰 Brèves

ACTUALITÉS

- ✓ Participation du CSN à un colloque international à Saint Pétersbourg.
- ✓ Stagiaires chinoises en France.
- ✓ Lauréats 2018 de la Fondation Chirac.
- ✓ Colloque sur les Routes de la soie à Shanghai.

— Lire page 4-5

📅 Agenda

À NE PAS MANQUER

- ➔ Signature de la l'accord notarial franco-québécois à Québec.
- ➔ Conférence « Land and Poverty » de la Banque mondiale à Washington autour de la thématique : « Catalyser l'innovation ».
- ➔ 2^e édition de Notalab, laboratoire de formation du notariat.
- ➔ 10^e Forum Trans Europe experts à Paris.
- ➔ 31^e conférence des notaires européens à Salzburg.
- ➔ 115^e Congrès des notaires de France à Bruxelles.

— Lire page 6

2019 : une année européenne

par Jean-François Humbert



Jean-François Humbert, président du Conseil supérieur du notariat

L'année 2019 est une année résolument tournée vers l'Europe. Avec le probable Brexit, le 30 mars prochain, et les élections européennes, le 26 mai, deux événements majeurs s'y produiront qui bouleverseront peut-être les équilibres actuels.

LA FRANCE PRÉSIDE LE CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPÉENNE

Ces deux rendez-vous nous rappellent que l'Europe reste à construire. Aussi est-ce un honneur, mais aussi une grande responsabilité, pour le notariat français d'endosser la présidence du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), dans ces temps mouvementés (Voir ci-contre le « Paroles de »). Les notaires d'Europe comptent bien s'impliquer dans les débats qui s'ouvrent, afin de faire progresser encore une Europe qui protège, une Europe qui régule et une Europe à l'écoute des besoins des citoyens.

DES LIENS ÉTROITS ENTRE NOTARIATS FRANÇAIS ET ALLEMAND

C'est aussi dans cette perspective que les notariats d'Allemagne et de France ont renouvelé le 9 janvier dernier à Trèves, ville symbolique s'il en est, l'accord qui les unissait depuis 2014 en l'enrichissant encore, en resserrant les liens et les initiatives communes, précédant de quelques jours l'anniversaire du Traité de l'Elysée. Imprégnés de droit romano-germanique, au cœur de l'Europe, nos pays ont une responsabilité particulière face à l'histoire.

AGIR ENSEMBLE

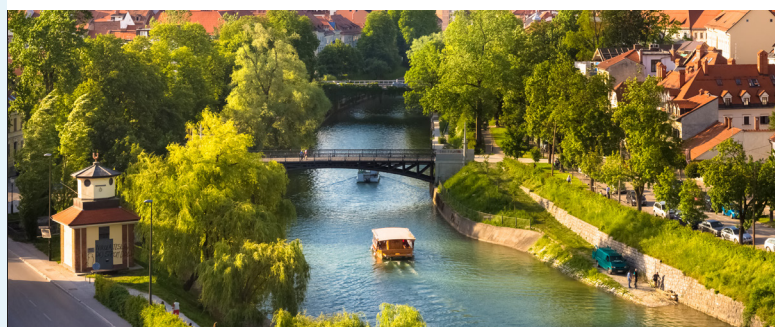
Il est naturel que nous joignons nos forces pour faire connaître les potentialités et les avantages de notre droit pacificateur auprès des institutions européennes et internationales. En cette année où nous allons fêter les 70 ans du Conseil de l'Europe et des Conventions de Genève, il est important aussi de se souvenir des valeurs dont nous avons pu accoucher ensemble dans la douleur.

📈 CHIFFRE DU JOUR

90 notaires, c'est le nombre de notaires libéraux en Slovénie, les plus anciens étant d'anciens juges (la propriété privée était dans le passé une notion prohibée).

La Slovénie en marche vers le numérique

par Jean-Michel Boisset



Dans le cadre des échanges entre les 22 membres du Conseil des notariats de l'Union européenne, Jean-Michel Boisset, ambassadeur du numérique pour le Conseil supérieur du notariat, a effectué une mission le 23 novembre 2018 en Slovénie pour présenter les multiples atouts qu'offrent les outils digitaux dans l'exercice de la profession notariale.

AU CŒUR DE L'EUROPE — Ce déplacement en Slovénie fut pour moi une découverte à bien des titres. C'est la première fois que je me rendais dans ce pays, connu pour ses montagnes et ses lacs, situé au cœur de l'Europe entre la Hongrie, la Croatie, l'Autriche et l'Italie. C'est à Nova Gorica, sur la frontière italienne, que je suis allé à la rencontre du notariat slovène, membre du CNUE depuis 2004!

VENTE EN MODE DÉMONSTRATION — Mon déplacement avait pour objet de présenter les outils numériques à mes confrères slovènes. En la matière, le notariat français peut se targuer d'être un pionnier. Naturellement, j'ai exposé les multiples ressources du digital devant une centaine de personnes. L'assistance a été très captivée par la présentation du déroulé d'un acte sur support électronique, avec une illustration très concrète : la signature par Sonja Kralj, présidente du notariat slovène, d'un acte de vente de la Tour Eiffel. Mais vous l'aurez compris, il s'agissait d'une vente en mode démonstration... un simple clin d'œil à notre monument national !

NOUVELLES TECHNOLOGIES — J'ai également eu l'occasion d'expliquer les multiples ressources des outils numériques : la blockchain, notamment l'empreinte numérique d'une copie d'acte, et la signature d'un acte authentique électronique (AAE) par visioconférence.

COOPÉRATION NOTARIALE — Depuis le rétablissement du notariat en Slovénie en 1995, son objectif est d'avancer dans la voie de la modernisation. Le développement de la signature AAE est une étape, sachant qu'il n'y a pas encore en Slovénie un cadre législatif l'autorisant. Sur ce point, le notariat français pourrait apporter son expertise dans la rédaction d'un texte législatif, mais aussi dans la numérisation et le stockage des documents notariaux. Ce serait là une nouvelle illustration de la coopération notariale au sein de l'Union européenne.

Conférence au Parlement européen sur les enfants fantômes



UNE CONFÉRENCE SUR L'ÉTAT CIVIL DES ENFANTS a eu lieu le 28 novembre 2018 au Parlement européen à l'invitation de Thierry Cornillet, député européen. La projection du documentaire « Enfants fantômes : un défi pour l'Afrique » a été suivie d'un débat avec des représentants de la Commission européenne, du Fonds des Nations unies pour la population, de l'Unicef et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, respectivement président et secrétaire général de l'ANF et co-auteurs du livre « Les enfants fantômes » qui a inspiré le documentaire, étaient également présents. Les débats ont porté sur les actions en cours et les initiatives qui pourraient être prises à l'avenir pour garantir leurs droits fondamentaux à des centaines de millions d'enfants.

[LIRE LA VIDÉO](#)

Pierre-Luc Vogel



Pierre-Luc Vogel, président du Conseil des notariats de l'Union européenne

PIERRE-LUC VOGEL, président honoraire du CSN, a été élu président du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) pour l'année 2019. La cérémonie de passation de pouvoirs a eu lieu le 16 janvier au CSN à Paris. Le CNUE regroupe les 22 pays de l'UE dont le modèle juridique est fondé sur le droit continental ; c'est une instance d'échanges et de travail qui préparent l'avenir sur le plan réglementaire européen, mais aussi dans l'utilisation d'outils adaptés à des sociétés toujours plus numérisées : acte authentique et signature électroniques, visioconférence, intelligence artificielle, blockchain, identité numérique. Dans l'entretien, Pierre-Luc Vogel évoque les priorités du CNUE.

[LIRE LA VIDÉO](#)

FOCUS

Renouvellement de l'accord de coopération franco-allemand

Jens Bormann, président de la Bundesnotarkammer, et Jean-François Humbert, président du Conseil supérieur du notariat, ont signé le 9 janvier 2019 à Trèves en Allemagne le renouvellement de l'accord de coopération qui lie les deux notariats depuis 2014.



PLUS DE 100 000 FRANÇAIS vivent en Allemagne et autant d'Allemands en France. Les uns et les autres nouent de multiples relations transfrontières (matrimoniales, économiques...) qui nécessitent le recours à des notaires des deux pays. Cette réalité a conduit les notariats allemand et français à renforcer leur coopération par la signature d'un premier accord le 7 octobre 2014.

UNE VOLONTÉ COMMUNE — Depuis longtemps les notariats des deux pays sont engagés dans la construction, notamment juridique, de l'Union européenne. Ils ont en partage le droit

continental et le souci permanent d'assurer des services notariaux de qualité aux citoyens, aux entreprises et aux pouvoirs publics, afin de garantir la sécurité juridique et la paix sociale dans leurs deux États. Grâce à la signature de leur accord en 2014, des initiatives communes ont vu le jour :

- actions communes sur le plan international auprès d'organisations comme la Banque mondiale, la FAO, ou encore la Commission des Nations-Unies pour le développement du commerce international ;
- organisation de réunions d'information gratuites à l'attention des expatriés du pays partenaire, en lien avec les Ambassades/consulats ;
- mise en place pour les notaires des deux pays d'une formation continue diplômante dans le droit du pays partenaire avec le Centre juridique franco-allemand de l'université de la Sarre ;
- multiplication des échanges au niveau régional par la création de jumelages.

NOUVELLES INITIATIVES — Le nouvel accord intègre de nouveaux projets :

- développement des échanges de notaires assistants pour créer les affinités de demain ;
- création d'une université franco-allemande du notariat ;
- lancement d'un vademécum pratique pour la coopération entre notaires, en français et en allemand, qui explique les différences de pratiques dans les deux pays et les solutions pour un règlement sûr, rapide et efficace de la transaction ;
- lancement d'une plateforme commune d'échange de documents e-signés, tels les procurations, et de visioconférence, pour faciliter les transactions franco-allemandes.

Les deux notariats ont également prévu d'organiser une opération commune sur les Routes de la soie, ce gigantesque projet économique lancé en 2013 par le président chinois Xi Jinping. L'accord signé le 9 janvier 2019 est conclu pour une durée de deux ans renouvelable.

Contracter un Pacs à l'étranger



Le Pacs¹, pacte civil de solidarité, est « un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune ». Les Français résidant à l'étranger peuvent en conclure un.

OÙ S'ADRESSER ?

La déclaration conjointe est effectuée auprès de l'ambassade de France ou du consulat du lieu de la résidence commune. Le partenariat enregistré sera soumis à la loi française (conditions, effets, dissolution). La loi applicable est celle de l'autorité qui procède à l'enregistrement.

QUI ?

Tout Français vivant hors de France peut conclure un pacs avec un(e) autre Français(e) ou un(e) étranger(e).

COMMENT ?

- Vous devrez justifier de votre identité, nationalité, état civil, lieu de résidence, ainsi que de l'absence de lien de parenté et d'empêchement à conclure un pacs.
- Le pacs suppose qu'une convention sur l'organisation de votre vie commune² (patrimoine, gestion de vos biens...) soit rédigée (en français, en 2 exemplaires originaux) et signée par les deux partenaires. Vous pouvez l'établir vous-même (acte sous seing privé) ou solliciter un notaire (acte authentique).
- L'agent diplomatique ou consulaire enregistre votre déclaration et délivre à chacun une attestation. Il fait procéder aux formalités de publicité : le pacs est mentionné en marge de l'acte de naissance avec indication de l'identité de l'autre partenaire, par l'officier de l'état civil du lieu de

naissance, ou, pour les Français nés à l'étranger, par celui du service central de l'état civil de Nantes.

- Pour les personnes de nationalité étrangère nées à l'étranger, cette information est portée sur un registre tenu au greffe du tribunal de grande instance de Paris.

Un notaire peut vous conseiller sur les effets civils et fiscaux d'un Pacs.

À NOTER :

De nombreux pays, principalement en Europe, ont également mis en place des partenariats civils dont les caractéristiques sont parfois différentes du pacs français. Les partenariats civils conclus à l'étranger peuvent désormais produire leurs effets juridiques en France (effets analogues au pacs), sous réserve que ceux-ci ne soient pas contraires à l'ordre public.

POUR EN SAVOIR PLUS, notamment sur les effets du pacs (fiscalité, successions, donations...):

- www.notaires.fr, rubrique Fiches pratiques : Conclure un pacs à l'étranger et Expatriation : établir un acte authentique à l'étranger.
- Trouver un notaire : <http://www.annuaire-notaires.com/>
- Annuaire des représentations françaises à l'étranger sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr>
- Trouver un notaire dans le monde : <https://www.uinl.org/fr/resultado-busqueda-notarios>



BRÈVES

Participation du CSN à un colloque international à Saint Pétersbourg

Antoine DEJOIE, chef de pôle « Europe orientale » de la mission de l'International au CSN, a participé au colloque : « Des bases déontologiques et des particularités de l'image de la profession dans l'activité notariale », organisé à Saint-Pétersbourg par la Chambre fédérale du notariat russe et la Chambre des notaires régionale les 10 et 11 décembre 2018. En ouvrant les travaux, Konstantin Korsik, président du notariat russe, a souligné l'importance du partage d'expériences sur ces sujets. Onze pays étaient représentés : Allemagne, Autriche, Biélorussie, Bulgarie, Estonie, France, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Moldavie, Turquie ainsi que les 36 chambres régionales russes. Ils ont échangé sur leurs pratiques et sur les fondements législatifs propres à chaque pays. Antoine Dejoie a exposé les devoirs du notaire vis-à-vis de l'État, de ses confrères et des clients et les sanctions en cas de violation.

Stagiaires chinoises en France

SIX ÉTUDIANTES TITULAIRES D'UN MASTER de procédure civile mention droit notarial, Wu Langjie, Hong Xianmin, Suchu Lin, Xu Fangju, Yu Qiman, Liu Qing en stage pour trois mois dans des études notariales à Paris, à Chartres et à Distré ont ainsi pu découvrir l'organisation et le fonctionnement du notariat en France. Elles ont participé à des rendez-vous, travaillé sur des dossiers concrets (droit privé, droit des affaires, immobilier) et contribué à la rédaction d'actes authentiques. Ces stages ont fait l'objet d'une convention entre le Centre sino-français de formation et d'échanges juridiques et notariaux de Shanghai, de l'université Huádōng de politique et de droit de la Chine de l'Est à Shanghai, de l'Association des notaires de Shanghai, de l'université Panthéon-Assas Paris II, et du CSN.

1. Créé par la loi du 15 novembre 1999.

2. En France, le pacs permet de choisir entre deux régimes patrimoniaux (séparation de biens ou régime d'indivision organisée). Il n'accorde aucun droit successoral.

Élaboration d'un programme de formation continue au Maroc



Richard Crône, délégué du CSN, s'est rendu à Casablanca au Maroc en septembre et en octobre 2018 à la demande du Conseil national de l'ordre des notaires du Maroc pour participer à l'élaboration et la mise en place d'un programme de formation continue.

Quel était l'objet de votre double déplacement au Maroc ?

À l'instar de tous les notariats, celui du Maroc assure une formation continue de ses membres. Tous les notaires sont soucieux d'actualiser leurs connaissances juridiques et d'être à la pointe des évolutions technologiques. Mon déplacement avait pour objectif d'accompagner le notariat marocain dans l'élaboration de ses futurs programmes de formation en tenant compte du cadre juridique actuel et de son évolution. Le savoir-faire du notariat français peut servir d'exemple. De nombreuses questions pratiques ont été abordées : les méthodes pédagogiques et la transmission des contenus (séminaires, e-learning, vidéos, visioconférences...), les quotas d'heures à fixer et leur contrôle, le choix des sujets et les nouvelles matières à prévoir.

Comment s'organise le notariat marocain ?

Un corps de notaires formateurs a été mis en place. Il pourra faire appel à des compétences extérieures en fonction des sujets de formation retenus (professeurs d'université, experts comptables...). Il est aussi question de créer un comité pédagogique pour recenser les questions d'actualité à traiter. Plus généralement, un programme annuel à la disposition des différents conseils régionaux sera mis en place avec une éventuelle mutualisation des moyens, voire une retransmission par vidéo conférences. Pour chaque formation envisagée, des fiches techniques seront élaborées : public concerné, contenu, durée, connaissances pré-requises. Les notaires marocains devront suivre 20 heures de formation annuelles.

L'expertise française sera-t-elle sollicitée ?

Naturellement le notariat français peut aider. Les notaires marocains, qui envisagent d'adopter l'acte notarié électronique, sont très demandeurs de notre expérience en matière de nouvelles technologies. Sont également envisageables des formations en droit international privé européen (nouvelles réglementations européennes sur les régimes matrimoniaux et les successions) en raison du grand nombre de Marocains vivant dans l'espace européen.



Lauréats 2018 de la Fondation Chirac

LA FONDATION CHIRAC A DÉCERNÉ le Prix pour la prévention des conflits à la juriste sri-lankaise Dinushika Dissanayake et le Prix Culture pour la paix à l'association « L'atelier des artistes en exil ». Les lauréats ont reçu leur prix le 18 décembre 2018 au musée du Quai Branly à Paris, en présence d'Akufo-Addo, président de la République du Ghana, et de Jean-Yves Le Drian, ministre français des Affaires étrangères. Le CSN, partenaire de ces Prix, était représenté par David Ambrosiano, 1^{er} vice-président, et Pierre-Luc Vogel, président honoraire.

- Avocate sri-lankaise et aujourd'hui vice-présidente d'Amnesty International pour l'Asie du Sud-Est, Dinushika Dissanayake est récompensée pour son action en faveur de la réconciliation, de la justice, de la démocratie et de la protection des droits de l'Homme au Sri Lanka qui, après 30 ans de guerre civile (1983-2009), est engagé dans un processus de paix.
- L'association « L'atelier des artistes en exil » est louée pour ses initiatives en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des artistes réfugiés (peintres, musiciens, céramistes, couturiers, ferronniers d'art) en France.



Colloque sur les Routes de la soie à Shanghai

Une mission du CSN conduite par Antoine Desmiers de Ligouyer, délégué du CSN pour la Chine³ a participé au colloque : « Routes de la Soie : la circulation des personnes et des capitaux – rôle du notaire » à Shanghai le 29 novembre 2018. Ding Wen, secrétaire général de l'Association du notariat de Shanghai et co-directeur du Centre sino-français, a souligné l'importance des notaires dans les Routes de la soie en termes de sécurisation des investissements internationaux et de lutte contre le blanchiment. Yves Charpenel, premier avocat général à la Cour de Cassation, Charles Gijbsbers, professeur à l'université Rouen-Normandie, Jérôme Cauro et Sébastien Collet, notaires, ont animé plusieurs sessions autour de la lutte contre le blanchiment d'argent, du règlement amiable des litiges, du droit international privé, etc. Yang Changlin, président du notariat de Shanghai, a souhaité la création d'une plateforme d'échanges entre les notariats français et chinois. Quelques 80 personnes ont participé aux travaux.

3. Également président du Centre sino-français de formation et d'échanges juridiques et notariaux de Shanghai..

À ne pas manquer

15/03/2019

Signature à Québec de l'accord de coopération entre les notariats français et québécois.



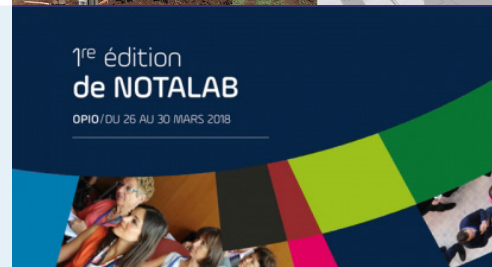
25 au 29/03/2019

Conférence « Land and Poverty »
autour de la thématique : « Catalyser l'innovation »
à la Banque mondiale à Washington.



25 au 29/03/2019

2^e édition de Notalab,
laboratoire de formation du notariat,
à Opio (près de Grasse en Provence).



5/04/2019

10^e Forum Trans Europe experts
à Paris.



25 et 26/04/2019

31^e conférence des notaires européens
à Salzburg en Autriche.



2 au 5/06/2019

115^e Congrès des notaires de France
sur le thème de l'international
à Bruxelles.

